



## **Info**

### Arrêté de restriction

Le débit de la Manse étant faible en raison de la sécheresse, le préfet a pris un arrêté de restriction d'utilisation d'eau. Il concerne tous les usagers puisant l'eau dans les cours d'eau (Manse et affluents) ainsi que dans les nappes d'eau souterraines (puits, forages...) situés dans un couloir de 200 m de part et d'autre de ces derniers.

Toutes les précisions et modalités sont consultables [ici](#).

## **L'agenda**

### Pêches électriques

Jeudi 13 septembre prochain, le syndicat de la Manse en lien avec la fédération départementale de pêche, réalisera deux pêches à l'électricité :

- Le matin sur la Manse au lieu dit La Boue à Saint-Epain
- L'après-midi sur le bief de la Manse à Avon-les-Roches (partie communale)

Dans le cas où la météo ne serait pas favorable, les pêches seraient reportées. Pour les personnes souhaitant y participer (simple observation ou activement), merci de contacter le technicien de rivières Jonathan LEPROULT.

***Le port de bottes est indispensable pour approcher le bord de l'eau.***

### Prochain comité syndical

Mercredi 3 octobre 2012 à la mairie de Sainte-Maure à 18h30 (ouvert au public)

### ***Dans la prochaine lettre...***

Point sur les travaux réalisés cet été 2012.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre de nouvelles, envoyez un mail au Syndicat



**SYNDICAT DE LA  
MANSE  
ET DE SES AFFLUENTS**

Place du Maréchal Leclerc - Mairie  
37800 SAINTE-MAURE DE TOURAINE

02 47 40 94 30 - 06 17 35 76 76  
[manse37@orange.fr](mailto:manse37@orange.fr)